

EN SAVOIR +

- Site de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement
<https://www.arbe-regionsud.org/>
Accueil>Actions>Labels et chartes>Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature
- Plateforme nationale
<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

LE DISPOSITIF EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Ce dispositif est une initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et de Régions de France.

C'est une action du plan national "Biodiversité, tous vivants".

Il se décline sous la gouvernance de l'Agence régionale de la biodiversité [ARB] qui réunit :

- la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]
- la Direction interrégionale de l'Office français de la biodiversité [OFB]
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement [ARBE] qui assure l'animation régionale de ce dispositif



CONTACT en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement

Direction "Transition Ecologique des Territoires"

Stéphanie GARRIDO / Thomas FOUREST

04 22 90 90 54 • 04 22 90 90 66

ville-nature@arbe-regionsud.org



COLLECTIVITÉS

Engagez-vous pour la **nature**
en Provence-Alpes-Côte d'Azur !

Faites de la **biodiversité**
un atout pour
votre territoire



dispositif animé par :





Le dispositif "Territoires engagés pour la nature" C'est quoi ?

La biodiversité, tissu vivant de notre planète, permet de nous nourrir, de nous soigner et nous assure un cadre de vie agréable et attractif.

Le dispositif "Territoires engagés pour la nature" a pour objectif d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité.

Il vise à promouvoir le développement d'actions de préservation et de valorisation de la biodiversité sur 3 ans dans tous les champs de compétences de la collectivité à travers la planification, l'aménagement, la gestion des espaces verts et de nature et la sensibilisation et l'éducation des publics.

C'EST LA DÉMARCHE DE PROGRÈS PORTÉE PAR LA COLLECTIVITÉ QUI EST RECHERCHÉE son engagement est valorisé par une reconnaissance nationale "Territoire engagé pour la nature"

QUELS SONT LES TERRITOIRES CONCERNÉS ?

Le dispositif est ouvert aux territoires qui souhaitent faire de la biodiversité un marqueur fort de l'ensemble de leur politique publique.

Toutes les collectivités ont un rôle à jouer quels que soient leur taille, leurs moyens et leur engagement actuel dans les actions en faveur de la biodiversité.

- communes
- communautés de communes
- communautés d'agglomération
- métropoles



POURQUOI S'INSCRIRE DANS CETTE DÉMARCHE ?

- Pour **bénéficier d'un accompagnement de l'ARBE et de ses partenaires** pour le montage de projets et développer de nouvelles connaissances, voire compétences en matière de biodiversité.
- Pour **intégrer le "club des engagés"** en Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de bénéficier de ressources, d'outils mutualisés et de partage d'expériences.
- Pour bénéficier de pré-requis **facilitant certains financements publics**.
- Pour **obtenir une reconnaissance nationale, régionale et locale pour 3 ans** et profiter d'une meilleure visibilité de ses projets et bonnes pratiques.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE VOUS PERMET :

Envie de candidater ?

Retrouver toutes les informations et le formulaire en ligne sur le site internet de l'ARBE

[Cf. "en savoir +"]

De faire l'état des lieux de vos pratiques et de vos actions réalisées en répondant au questionnaire.

De planifier votre programme d'actions pour les trois ans à venir en matière de préservation, restauration et reconquête de la biodiversité, en vous aidant du cadre de référence régional qui décline 8 ambitions.

De rédiger au moins 4 actions qui devront être concrètes, transversales, évaluables et adaptées aux enjeux de votre territoire.

